

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1131

présenté par

Mme Vidal, Mme Dubré-Chirat, Mme Missoffe, M. Marion, M. Ledoux, Mme Maud Petit,
M. Valletoux, M. Brosse, M. Frébault, M. Falorni, M. Rousset, M. Sorre et Mme Spillebout

ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.